

mêlé. J'ajoute que l'éducation ne donne pas tout ce qu'elle promet, et qu'il y a telle éducation qui ôte plus qu'elle ne donne.

Les notions de conscience préexistent à tous les raisonnements et leur survivent. Malgré les Pyrrhoniens, nous croyons à l'existence des corps parce que nous les voyons, et à la liberté morale parce que nous la sentons. Je définis les notions de conscience : une évidence intime qui s'impose à l'âme.

La conscience est à la fois un contrôle pour notre raison et un juge pour nos passions. Il n'y a qu'une conscience en nous, seulement elle a deux fonctions ; par ces deux fonctions, elle paraît double, mais elle est une, et nous le savons bien, car nous ne la trouvons jamais contradictoire. — La coutume et l'éducation déteignent sur notre conscience ; elles ne la suppriment pas, mais elles la perfectionnent ou la faussent.

On dit que la brute ne fait ni bien ni mal parce qu'elle ignore, et que le tigre est innocent. L'homme-tigre n'est jamais innocent, parce qu'il ne peut ignorer qu'il n'est jamais permis à l'homme d'être un tigre.

Toute vérité de conscience se reconnaît à plusieurs signes : elle est évidente pour tous, elle est permanente, elle est universelle, elle remonte à l'origine des choses. Ce qui la démontre surtout, c'est qu'elle résulte de l'affirmation désintéressée de tout homme. Si tout homme peut dire : Je suis spirituel, je suis bon, je suis généreux, son affirmation n'en est pas moins sans valeur puisqu'elle est intéressée ; mais s'il dit : Je suis méchant, je suis injuste, cet aveu qu'il fait contre soi tient à une vérité de conscience, car quel intérêt a-t-il à cet aveu, sinon d'être vrai ? Qu'un homme sentant qu'il est libre de faire tel bien ou tel mal dans telle circonstance se proclame libre sans intérêt et même contre son intérêt, il affirme une vérité de conscience ; il obéit à un sentiment inné. En somme, je n'ai pas moins le sentiment de ma liberté morale et de ma responsabilité que je n'ai le sentiment de ma faim et de ma soif : je ne sens pas mieux l'un que l'autre, et je ne prouve pas mieux l'un que l'autre, parce que le sentiment *est*, et ne se démontre pas.

Les preuves judiciaires, en matière criminelle, sont presque